

# COMMUNE DE WIWERSHEIM

Séance du 14 décembre 2023 à 20 h 30

*Sous la Présidence de Roland MICHEL, maire*

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Absents excusés : 2

Membres présents : MICHEL Roland, KUHN Josiane, ANDRE Christophe, BECK Muriel, GRESS Cathy, GROSSI Martine, BROCARD Véronique, CHRIST Philippe, SCHWEITZER Eric, DEPRESLES Arnaud, ROHFRICTSCH Gérard, BECMEUR François, KOELL Anne

Absents excusés : KOERIN Antoine et LETSCH Jonathan

Secrétaire de séance : KUHN Josiane

## 1) Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 26 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

## 2) Fiabilisation de l'inventaire communal

Le maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la réhabilitation et transformation du presbytère en mairie et deux logements, dont un destiné à devenir le nouveau presbytère, les travaux ont été imputés sur le bien inscrit à l'actif de la commune sous le n° inventaire BAT4 dénommé PRESBYTÈRE puis NOUVELLE MAIRIE, compte budgétaire 21318 pour un montant global de 1 010 873,42 €.

Dans un souci de qualité comptable, il convient de procéder à des modifications de l'inventaire et d'imputation budgétaire, afin de dissocier les différentes parties du bâtiment entre mairie, logement et presbytère.

Le maire propose la répartition suivante, en retenant comme clé de répartition les mètres carrés de chaque local :

- Mairie : 295m<sup>2</sup> soit 67 % de la surface totale
- Logement : 71m<sup>2</sup> soit 16 % de la surface totale
- Presbytère : 75m<sup>2</sup> soit 17 % de la surface totale

D'où la répartition suivante :

Article 21311 BAT 16 MAIRIE :	676 207,84 €
Article 21321 BAT 17 LOGEMENT :	162 748,33 €
Article 21318 BAT 18 PRESBYTERE :	171 917,25€

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la répartition proposée et autorise le maire à effectuer cette mise à jour par décision modificative budgétaire.

### **3) Décision modificative budgétaire**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification budgétaire suivante :

#### **Investissement**

##### *Dépenses*

*Chapitre 041 cpte 21311 : 676 207,84 €*

*Chapitre 041 cpte 21321 : 162 748,33 €*

*Chapitre 041 cpte 21318 : 171 917,25 €*

**TOTAL : 1 010 873,42 €**

##### *Recettes*

*Chapitre 041 cpte 21318 : 1 010 873,42 €*

**TOTAL : 1 010 873,42 €**

### **4) Subvention école pour l'année scolaire 2023/2024**

Le maire propose de verser une subvention de 3 800 € à l'école pour les classes vertes et sorties pédagogiques pour l'année 2023/2024. Cette somme est identique à celle versée pour l'année scolaire 2022/2023.

Le conseil municipal accepte cette décision, à l'unanimité.

### **5) Renouvellement d'un poste d'adjoint technique pour une durée déterminée à temps complet en qualité de contractuel**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de renouveler le poste d'adjoint technique contractuel, à temps complet pour un accroissement d'activité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 6 mois.

### **6) Renouvellement d'un poste d'adjoint technique pour une durée déterminée à temps non complet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le poste d'adjoint technique contractuel, à temps non complet pour une durée de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La durée hebdomadaire de service est fixée à 17,5 /35<sup>e</sup>

### **7) Désignation et rémunération des agents recenseurs pour le recensement de la population 2024.**

Dans le cadre du recensement de la population en 2024, le maire informe les conseillers municipaux que l'Etat versera à la commune une compensation financière sous la forme d'une dotation forfaitaire d'un montant de 1 637 €.

Il précise que deux agents recenseurs habitant le village (Corinne Klein, employée à la mairie, et Estelle Trottin) ont déposé leur candidature et que deux agents sont nécessaires pour effectuer cette mission sur l'ensemble de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de fixer la rémunération des agents recenseurs à 5 € par logement. Les charges sociales sont à la charge de la commune.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Adopté à l'unanimité

## **8) Petit patrimoine communal : rachat de l'ancienne horloge du clocher de l'église de Wiwersheim**

Le maire informe le conseil municipal qu'une opportunité de rachat de l'ancienne horloge du clocher de l'église de Wiwersheim s'offre à la commune. Il s'agit d'une horloge de la marque UNGERER. Estimant que ce bien a une valeur patrimoniale et historique pour la commune, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la racheter au prix de 2 000 euros au collectionneur auquel elle avait été vendue dans les années 1980.

## **9) Projet d'installation d'une antenne de téléphonie mobile**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour et sera examiné lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

## **10) Divers**

### ***Fête des aînés***

Rappel de la date du repas des aînés aux conseillers municipaux afin qu'ils se rendent disponibles pour nos seniors le dimanche 21 janvier 2024 pour ce déjeuner.

### ***Subvention supplémentaire pour l'installation de la vidéoprotection***

Un montant supplémentaire de 5 000 € vient de nous être annoncé au titre du FIPD (Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance), qui nous a déjà accordé une subvention de 5 450 €, pour le financement de notre système de vidéoprotection, dont le devis se monte à 24 795 € HT. Ce projet va aussi bénéficier d'une aide de 9 429 € de la Région Grand Est.

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

Le maire

La secrétaire de séance

Roland MICHEL

Josiane KUHN